

## PAYANT

du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

## GRATUIT

les samedis, les dimanches, les jours fériés

### 2 heures de gratuité

sur la place Martial Brigouleix

sur le parking du Centre Culturel et Sportif (haut)

### 30 minutes

sur le reste de la voirie

Cette disposition est valable une fois par jour et par véhicule avec ou sans paiement, sur le premier ticket de la journée.

#### Stationnement avec horodateur

Un ticket horodateur est néanmoins indispensable afin de justifier l'heure de début de stationnement des automobilistes.

#### Stationnement avec l'application PayByPhone

L'utilisateur doit se connecter sur l'application afin de valider le temps de gratuité.

## Zones de courte durée

dans la limite ne dépassant pas **2 h 30**

Avenue Winston Churchill (entre ses intersections avec la rue Sergent Lovy et l'avenue Victor Hugo)

Avenue Victor Hugo

Avenue Charles De Gaulle

Rue du Trech

Place Berteaud

Carrefour du Trech

Rue Souham (de l'intersection avec la rue du Trech / av. R. Poincaré jusqu'à l'intersection avec la rue Pièce Verdier)

## Zones de moyenne durée en dehors des voies « zones de courte durée »

dans la limite ne dépassant pas **4 h 30**



# TARIFS STATIONNEMENT

Moyenne Durée Gratuité		Moyenne durée		Courte durée Gratuité		Courte durée	
15 min	Gratuites	17 min	0,60 €	15 min	Gratuites	17 min	0,60 €
30 min	Gratuites	22 min	0,80 €	30 min	Gratuites	22 min	0,80 €
46min	0,60 €	28 min	1,00 €	46min	0,60 €	28 min	1,00 €
52min	0,80 €	33 min	1,20 €	52min	0,80 €	33 min	1,20 €
57min	1,00 €	38 min	1,40 €	57min	1,00 €	38 min	1,40 €
1h03	1,20 €	44 min	1,60 €	1h03	1,20 €	44 min	1,60 €
1h08	1,40 €	49 min	1,80 €	1h08	1,40 €	49 min	1,80 €
1h14	1,60 €	55 min	2,00 €	1h14	1,60 €	55 min	2,00 €
1h19	1,80 €	1h	2,20 €	1h19	1,80 €	1h	2,20 €
1h25	2,00 €	1h06	2,40 €	1h25	2,00 €	1h06	2,40 €
1h30	2,20 €	1h11	2,60 €	1h30	2,20 €	1h11	2,60 €
1h36	2,40 €	1h17	2,80 €	1h36	2,40 €	1h17	2,80 €
1h41	2,60 €	1h22	3,00 €	1h41	2,60 €	1h22	3,00 €
1h47	2,80 €	1h28	3,20 €	1h47	2,80 €	1h28	3,20 €
1h52	3,00 €	1h33	3,40 €	1h52	3,00 €	1h33	3,40 €
1h57	3,20 €	1h39	3,60 €	1h57	3,20 €	1h39	3,60 €
2h03	3,40 €	1h44	3,80 €	2h03	3,40 €	1h44	3,80 €
2h08	3,60 €	1h50	4,00 €	2h15	10,00 €	1h50	4,00 €
2h14	3,80 €	1h55	4,20 €	2h30	25,00 €	1h55	4,20 €
2h19	4,00 €	2h00	4,40 €			2h	4,40 €
2h25	4,20 €	2h06	4,60 €			2h15	10,00 €
2h30	4,40 €	2h11	4,80 €			2h30	25,00 €
2h36	4,60 €	2h17	5,00 €				
2h41	4,80 €	2h22	5,20 €				
2h47	5,00 €	2h28	5,40 €				
2h52	5,20 €	2h33	5,60 €				
2h58	5,40 €	2h39	5,80 €				
3h03	5,60 €	2h44	6,00 €				
3h09	5,80 €	2h50	6,20 €				
3h14	6,00 €	2h55	6,40 €				
3h19	6,20 €	3h01	6,60 €				
3h25	6,40 €	3h06	6,80 €				
3h30	6,60 €	3h12	7,00 €				
3h36	6,80 €	3h17	7,20 €				
3h41	7,00 €	3h22	7,40 €				
3h47	7,20 €	3h28	7,60 €				
3h52	7,40 €	3h33	7,80 €				
3h58	7,60 €	3h39	8,00 €				
4h03	7,80 €	3h44	8,20 €				
4h15	15,00 €	3h50	8,40 €				
4h30	25,00 €	3h55	8,60 €				
		4h01	8,80 €				
		4h15	15,00 €				
		4h30	25,00 €				

STATIONNEMENT / JOUR / VEHICULE

**5.00 € (par jour et par véhicule)**

sur <https://tulle.e-habitants.com> (règlement en ligne par CB)

à la plate-forme accueil de la mairie (règlement par chèque ou CB)

au Service Sécurité Domaine Public (règlement par chèque uniquement)

↳ LES DIFFERENTS  
ABONNEMENTS ↳

## TARIFS « Professionnel »

**(à nécessité de mobilité régulière du véhicule)**

*Liste non exhaustive : artisan, professionnel de santé (infirmier libéral, médecin, kiné...), professionnel des services à domicile pour les personnes âgées ou malades, commerçant exerçant des livraisons ou son activité à domicile (la mention « livraison » ou « à domicile » doit être impérativement inscrite sur le Kbis)*

**VALABLE SUR TOUTES LES ZONES**

### Abonnement / véhicule

#### **SIEGE SOCIAL SUR TULLE**

21.00 € par mois

210.00 € par an

#### **SIEGE SOCIAL HORS TULLE**

25.00 € par mois

250.00 € par an

#### **Sur présentation obligatoire**

- ✚ du Kbis ou d'une carte professionnelle ou de l'enregistrement à l'ordre des médecins-infirmiers-avocats
- ✚ de la carte d'identité,
- ✚ de la carte grise au nom du professionnel (nom de l'enseigne-raison sociale et/ou nom propre du professionnel)

## TARIFS « Particulier » RESIDENT

1 abonnement = 1 véhicule (= 1 carte)

9.50 €	par semaine
25.00 €	par mois
138.00 €	par semestre
250.00 €	par an

Abonnement supplémentaire (au-delà du 1<sup>er</sup> / foyer fiscal)

UNIQUEMENT SUR LE TARIF ANNUEL

150.00 € / VEHICULE

### Sur présentation obligatoire de justificatifs

- Justificatif de domicile [facture d'électricité - gaz, de téléphone (fixe ou mobile), d'internet...]
- Carte d'identité au nom de la personne titulaire du véhicule
- Carte grise au nom de la personne titulaire du véhicule

## TARIFS « Particulier » VISITEUR (non-résident Tulle)

1 abonnement = 1 véhicule (= 1 carte)

11.50 €	par semaine
34.00 €	par mois
190.00 €	par semestre
340.00 €	par an

### Sur présentation obligatoire de justificatifs

- Carte d'identité au nom de la personne titulaire du véhicule
- Carte grise au nom de la personne titulaire du véhicule

## TARIFS « ETUDIANT-RESIDENT »

1 abonnement = 1 véhicule (= 1 carte)

10.50 €	par mois
25.00 €	par trimestre
84.00 €	par an

**Sur présentation obligatoire de justificatifs**

- Certificat de scolarité en cours de validité
- Justificatif de domicile [facture d'électricité - gaz, de téléphone (fixe ou mobile), d'internet...]
- Carte d'identité au nom de la personne titulaire du véhicule
- Carte grise au nom de la personne titulaire du véhicule
- 

## TARIFS « ETUDIANT-VISITEUR » (non-résident Tulle)

1 abonnement = 1 véhicule (= 1 carte)

14.00 €	par mois
33.50 €	par trimestre
112.00 €	par an

**Sur présentation obligatoire de justificatifs**

- Certificat de scolarité
- Carte d'identité au nom de la personne titulaire du véhicule
- Carte grise au nom de la personne titulaire du véhicule

**Pour les abonnements :**  
**Particulier-Résident**  
**Particulier-Visiteur (non-résident Tulle)**  
**Etudiant-Résident**  
**Etudiant-Visiteur (non-résident Tulle)**

## **ZONES NON AUTORISEES**

**Avenue Winston Churchill**  
(entre ses intersections avec la rue Sergent Lovy et l'avenue Victor Hugo)

**Avenue Victor Hugo**

**Avenue Charles De Gaulle**

**Rue du Trech**

**Place Berteaud**

**Carrefour du Trech**

**Rue Souham**  
(de l'intersection avec la rue du Trech / av. R. Poincaré  
jusqu'à l'intersection avec la rue Pièce Verdier)

**Parking du Centre Culturel et Sportif (haut)**

## **PRISE EN CHARGE DES ABONNEMENTS « STATIONNEMENT SUR VOIRIE » PAR UN ORGANISME TEL QU'UNE BANQUE, UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE, UNE AGENCE IMMOBILIERE... AU PROFIT DE LEURS EMPLOYES**

Une demande écrite doit être faite obligatoirement par le directeur de l'organisme, sur présentation de justificatifs (nom et coordonnées téléphoniques de chaque employé, cartes grises).

Le tarif sera calculé individuellement en fonction du lieu de résidence de chaque employé (adresse figurant sur la carte grise du véhicule de l'employé), et sur la base de l'abonnement « particulier-résident » ou « particulier non-résident ».

L'organisme qui prend en charge financièrement les abonnements de ses employés recevra un titre de paiement du trésor public.

### **Cas particulier :**

Si l'employeur justifie par courrier que son employé se déplace quotidiennement sur diverses voies de la ville pour raisons professionnelles uniquement, le tarif « professionnel à nécessité de mobilité » sera appliqué en fonction du lieu de résidence de l'employé (adresse figurant sur la carte grise du véhicule de l'employé).

### **Modifications du contrat initial :**

C'est à la direction de l'organisme, de prévenir obligatoirement dans les meilleurs délais, le Service Sécurité Domaine Public de toutes modifications du contrat initial, et non à l'employé bénéficiant de l'abonnement pris en charge par son employeur.

### **Résiliation de l'abonnement :**

Si l'employé de l'organisme bénéficiant de l'abonnement pris en charge par son employeur n'a plus l'usage de son abonnement stationnement au cours de la période pré-souscrite (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle), dès lors que l'organisme s'est engagé sur cette période, aucun remboursement ou dégrèvement ne sera effectué. L'abonnement devra être donc transféré sur un autre employé de la structure.

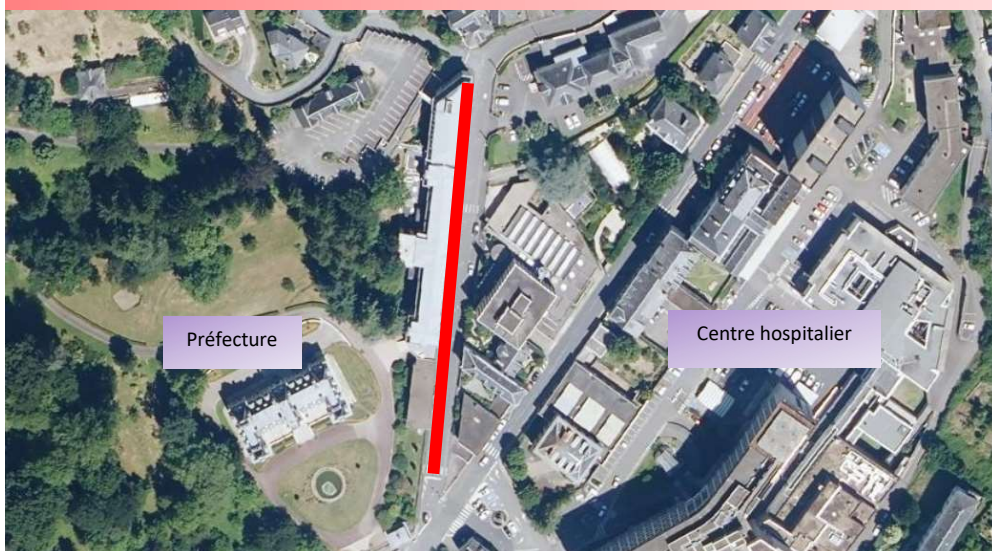


## Les zones de courte durée

Les zones **de courte durée** dans les parties ou totalités de voies ou places ci-après désignées :

- Avenue Winston Churchill (entre ses intersections avec la rue Sergent Lovy et l'avenue Victor Hugo)
- Avenue Victor Hugo
- Avenue Charles De Gaulle
- Rue du Trech
- Place Berteaud
- Carrefour du Trech
- Rue Souham (de l'intersection avec la rue du Trech / av. R. Poincaré jusqu'à l'intersection avec la rue Pièce Verdier)

### Rue Souham

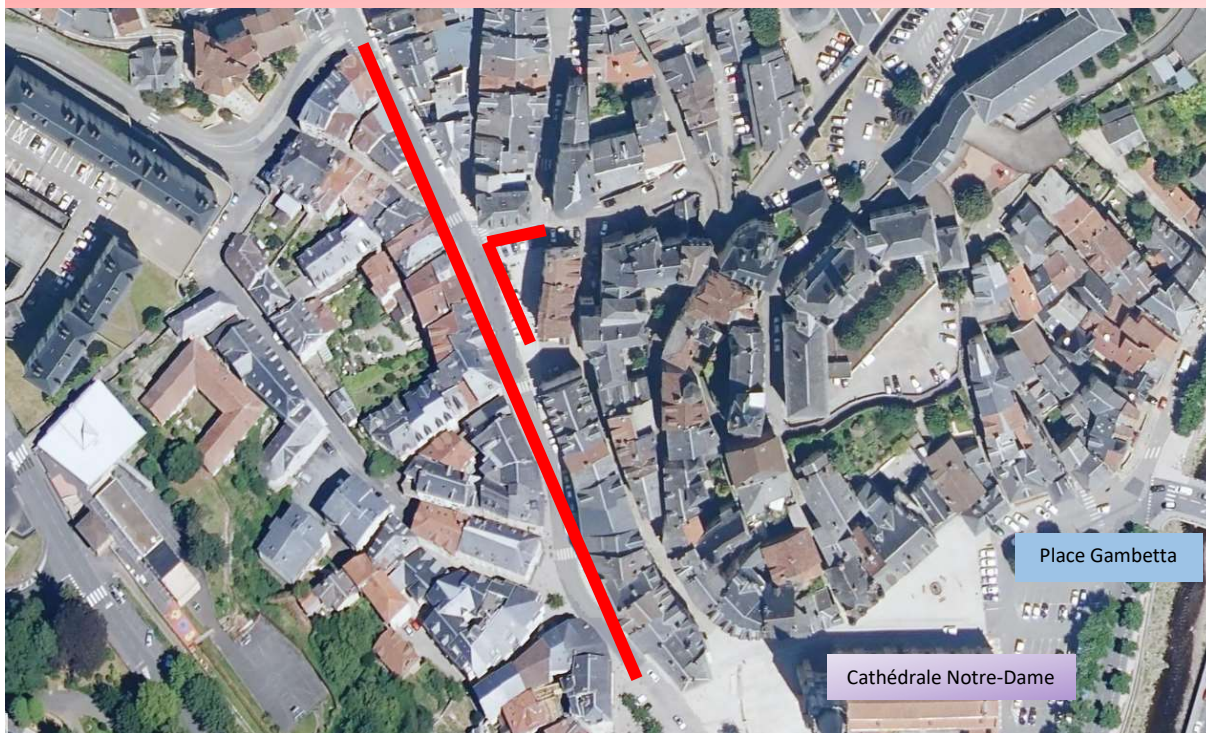


### Rue du Trech

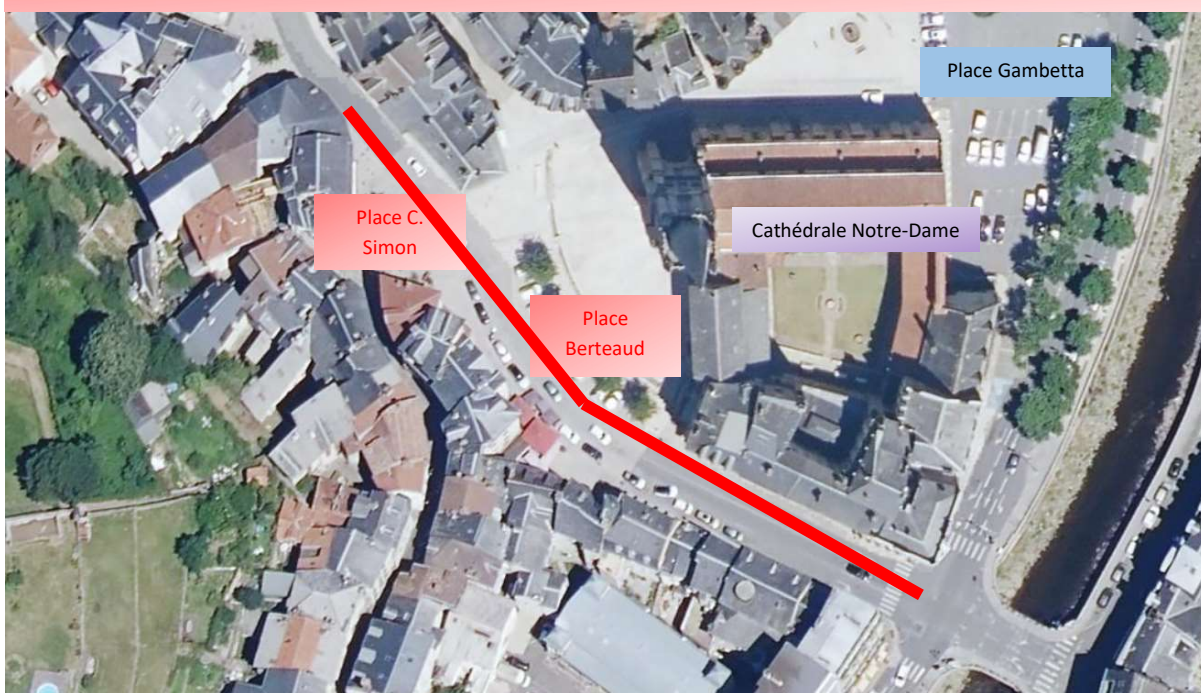




## Avenue Charles de Gaulle – Carrefour du Trech

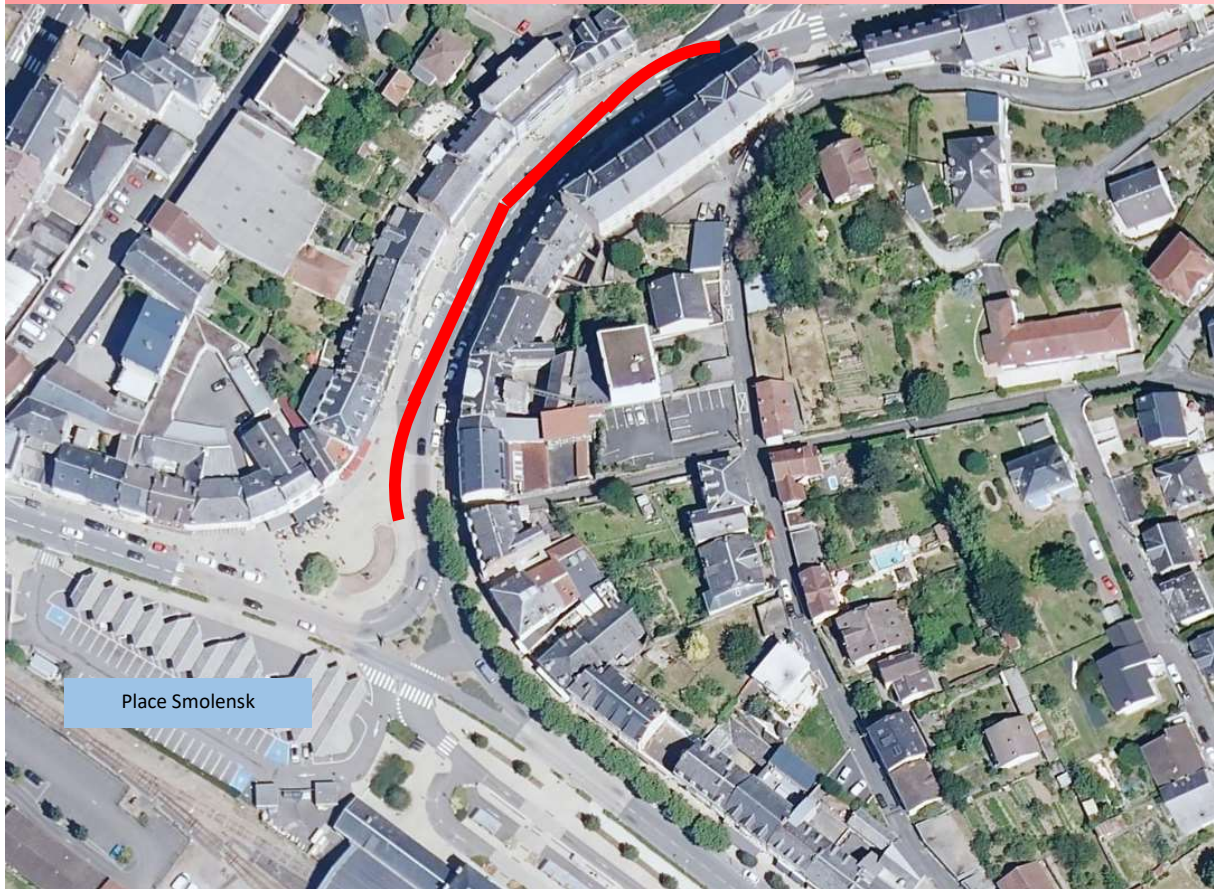


## Avenue Charles de Gaulle – place Berteaud

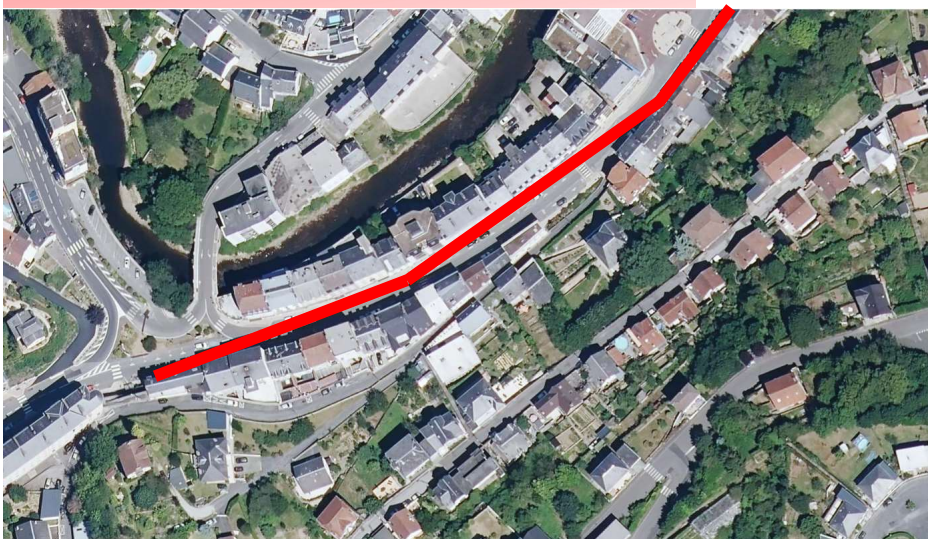




## Avenue Winston Churchill

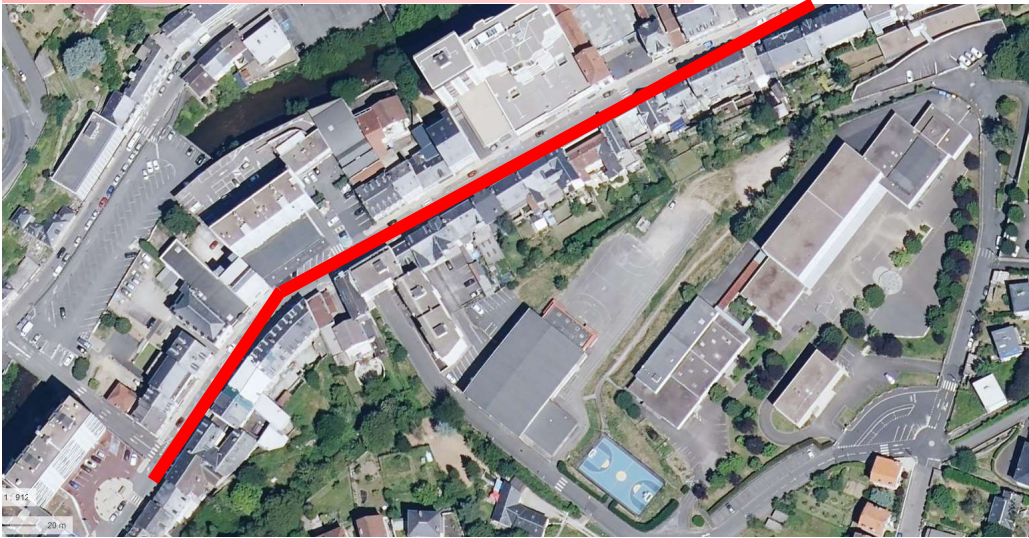


## Avenue Victor Hugo

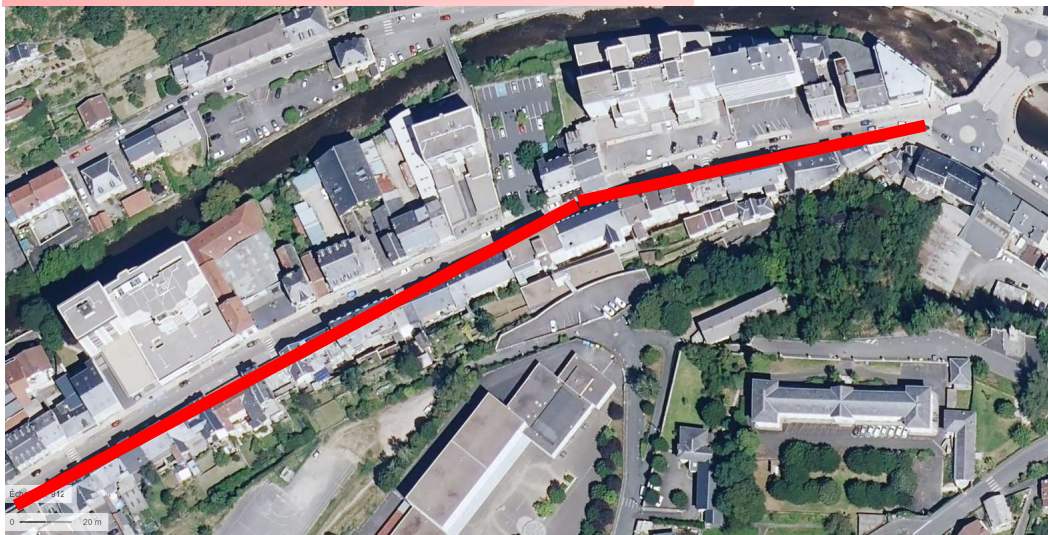




## Avenue Victor Hugo



## Avenue Victor Hugo



## Les zones de moyenne durée

Les zones **de moyenne durée** dans les parties ou totalités de voies ou places ci-après désignées :

- Avenue Winston Churchill (de l'intersection avec le bd Foch à l'intersection avec la rue Sergent Lovy)
- Rue Sergent Lovy
- Avenue Alsace Lorraine
- Parking du Pont Dunant
- Parking du Centre Culturel et Sportif (haut) = **abonnement « stationnement sur voirie » non valide sur ce parking**
- Place Albert Faucher
- Place Smolensk
- Place Louis Pimont
- Parking Victor Hugo
- Quai Gabriel Péri
- Quai Alfred de Chammard
- Place Schorndorf
- Quai Aristide Briand (Ventadour)
- Quai Victor Continsouza (à partir du rond-point des Carmes jusqu'au n°1)
- Quai Baluze
- Place et rue Gambetta
- Quai Edmond Perrier
- Avenue Raymond Poincaré
- (de l'intersection avec la rue du Trech / rue Souham jusqu'à l'intersection avec la rue Georges Thyvent)
- Quai de la République
- Place Jean Tavé
- Impasse Latreille
- Avenue et place Martial Brigouleix
- Quai de Rigny (face à l'URSSAF)
- Place du Général Hounau
- Parking Souletie

### Avenue Winston Churchill

(de l'intersection avec le bd Foch à l'intersection avec la rue Sergent Lovy)





Rue Sergent Lovy - Avenue Alsace Lorraine

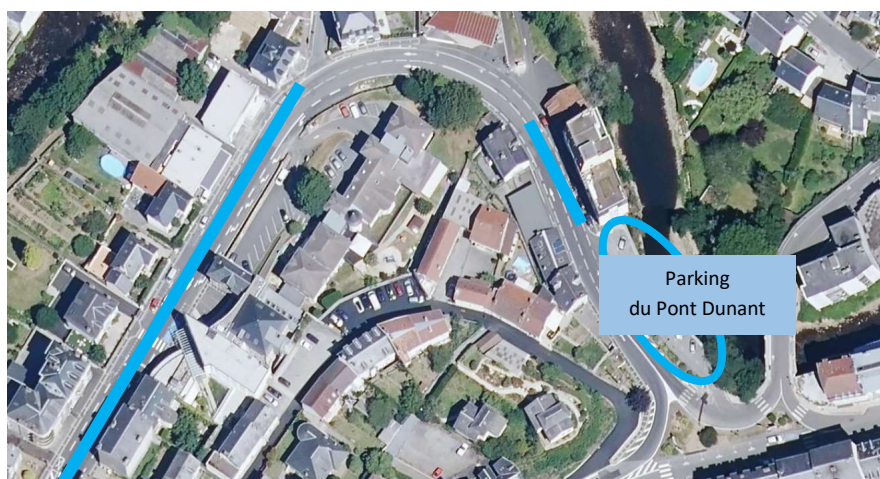
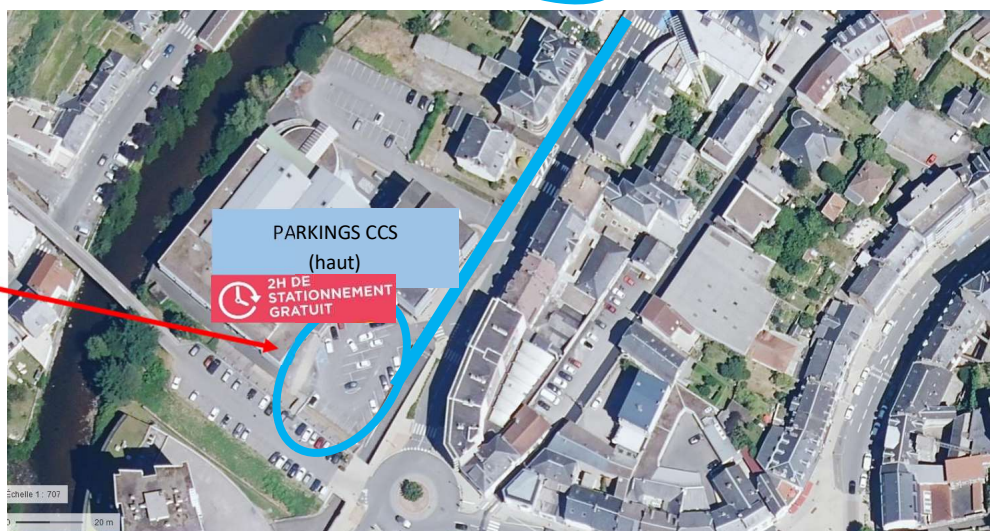
Parking du Pont Dunant

Parking du Centre Culturel et Sportif (haut)

Place Albert Faucher - Place Smolensk



**L'abonnement « stationnement » n'est pas valide sur le parking du Centre Culturel et Sportif (haut)**





## Place Louis Pimont – parking Victor Hugo



**Quai Gabriel Péri - quai de la République -  
- place et avenue Martial Brigouleix -  
- Place Général Hounau -  
- impasse Latreille - place Jean Tavé -**

